



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 2 mai 2017

– **19^e** –

PRÉSENTS : Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
M. Ben Valkenburg, vice-président
Mmes Diane Beaudet
Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
Julie Wagner

ABSENTS : MM. Kenneth George
Jocelyn Pauzé

**Sont aussi
présents :** M. Robert Gendron, directeur général
M^e Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle

Sont invités : Mmes Maryse Tremblay, directrice par intérim au Bureau des
directions d'unité, unité 4
Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
M. René Morales, directeur du Service du développement et
de l'innovation professionnelle
Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de
l'information
MM. Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources
matérielles
Roger Lalonde, coordonnateur du Bureau des approvision-
nements
Mmes Julie Bolduc, coordonnatrice du Bureau de projets
institutionnels
Julie-Marie Bernier, coordonnatrice par intérim au Service
de l'organisation scolaire
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

La séance est suspendue pour une pause de 14 h 45 à 15 h 45.

Un huis clos est décrété de 15 h 45 à 16 h 13 pour discussions du point 25 (A-29-1807).

Déclaration de la présidente

La présidente souhaite la bienvenue à Mme Maryse Tremblay qui occupe le poste de direction de l'unité 4 par intérim, en remplacement de Mme Julie Belhumeur.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017 » :
 - a) Consultation portant sur la politique sur la réussite éducative de la CSDM
 - b) Ligne du temps présentant les différentes étapes lors d'agrandissement ou de constructions
- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Médaille du Lieutenant-gouverneur – édition 2017
 - b) Résultats scolaires des élèves
- ajouter l'article suivant :

A-29-1810	Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – demande de congé sans traitement
-----------	--
- déplacer l'article suivant à la fin :

A-29-1807	Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – suspension sans traitement – personnel enseignant
-----------	---

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour

- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017 :
 - a) Consultation portant sur la politique sur la réussite éducative de la CSDM
 - b) Ligne du temps présentant les différentes étapes lors d'agrandissement ou de constructions
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Médaille du Lieutenant-gouverneur – édition 2017
 - b) Résultats scolaires des élèves
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan Réussir
 - b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2016-2017
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-01-329 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de décembre 2016
- 8- DG-01-330 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de janvier 2017
- 9- DG-01-332-A Direction générale – modifications aux règles d'application relatives à l'admission des élèves prévues à la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* – critères d'inscription des élèves dans les écoles qui font de la sélection d'élèves (école de quartier offrant un volet particulier et école établie aux fins d'un projet particulier)

- ** 10- DG-05-148 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – approbation des baux des six centres d'éducation populaire locataires dans des immeubles de la Commission scolaire de Montréal
- * 11- A-29-1803 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – non-renforcements et mises en disponibilité 2017-2018 pour le personnel enseignant de la formation générale des jeunes
- * 12- A-29-1804 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel non enseignant – non-renforcements pour incapacité – année scolaire 2017-2018
- * 13- A-29-1809 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – non-renforcement pour incapacité – année scolaire 2017-2018
- 14- A-29-1810 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – congé à temps plein avec traitement remboursable
- 15- A-31-3185 Service des ressources financières – entretien et réparation des refroidisseurs – appel d'offres 15-180P – exercice de la deuxième option de renouvellement d'une année
- 16- A-31-3212 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits d'épicerie – appel d'offres numéro 27-535P – attribution d'un contrat
- 17- A-31-3213 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de viande, de volaille et de poisson – appel d'offres 27-536P – attribution d'un contrat
- 18- A-31-3214 Service des ressources financières – fourniture sur demande du lait-école – appel d'offres 27-537P – attribution d'un contrat
- 19- A-31-3223-A Service des ressources financières – réparation et fourniture de pièces de moteurs électriques et de pompes – appel d'offres 15-188P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 20- A-33-1045 Service des ressources matérielles – école La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix – travaux complémentaires
- 21- A-33-1058-A Service des ressources matérielles – école Judith-Jasmin – installation d'unités modulaires et travaux connexes

- ** 22- A-34-2760 Service du secrétariat général – projet de modification au *Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes* – version consultation
- 23- Information
- 24- Période réservée aux membres du comité exécutif
- 25- A-29-1807 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – suspension sans traitement – personnel enseignant

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale adjointe de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 avril 2017.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017

- a) Consultation portant sur la politique sur la réussite éducative de la CSDM

Mme Diane Beudet rappelle l'importance d'inclure le comité consultatif sur les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) dans la démarche d'élaboration de la politique sur la réussite éducative de la CSDM.

- b) Ligne du temps présentant les différentes étapes lors d'agrandissements ou de constructions

Mme Lucie Painchaud confirme que le document sera déposé à la séance du comité exécutif du 16 mai prochain.

4.

Affaires nouvelles

a) Médaille du Lieutenant-gouverneur – édition 2017

M. Ben Valkenburg a assisté à la remise des médailles du Lieutenant-gouverneur – édition 2017 qui se déroulait le 30 avril dernier. À cette occasion, des élèves de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ont reçu la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse (élèves de 29 ans et moins). Parmi l'ensemble des récipiendaires, onze élèves de la CSDM ont reçu la médaille, soit :

Jananee Aruboribaran	École Saint-Luc
Émilie Chamberland	École Pierre-Dupuy
Nerea Dezac	École Joseph-François-Perrault
Maude Gauthier Charlebois	École Saint-Henri
Zachary Gourd	École Louis-Riel
Leonardo Hector Tito Gutierrez	École Irénée-Lussier
Émilie Hellman	École Robert-Gravel
Jason Reyes Lanuza	École Évangéline
Megan L'Heureux	École Chomedey-De Maisonneuve
Thushikaa Senes Rajasooriya	École Lucien-Pagé
Jérémie Toupin	École Honoré-Mercier

M. Valkenburg mentionne qu'il est important de souligner le cheminement des élèves qui présentent des handicaps ou des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage dans les écoles de la CSDM, qui les amène à devenir des citoyens à part entière.

b) Résultats scolaires des élèves

La présidente mentionne que la CSDM n'apporte pas de changements aux résultats scolaires des élèves et que ce sont les directions d'établissement qui disposent d'une prérogative pour le changement d'année d'études d'un élève.

Par ailleurs, un rapport d'information portant sur l'analyse des résultats scolaires des élèves est produit après chaque étape, permettant ainsi de suivre le dossier des élèves de la CSDM, et ce, afin d'assurer le soutien des élèves tout au long de leur apprentissage.

Mme Harel Bourdon soulève la question de la révision des notes des élèves des commissions scolaires par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) lors de la correction des épreuves ministérielles. Elle ajoute qu'une réflexion est à faire à ce sujet.

Mme Catherine Harel Bourdon ajoute qu'elle suivra attentivement la commission parlementaire prévue sur la falsification des résultats scolaires.

5.

Dossiers récurrents

a) Plan Réussir

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

b) Budget 2016-2017 et finances

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) suivent la situation financière de la CSDM de près.

Mme Lucie Painchaud mentionne que le personnel du Service des ressources financières étudie les crédits qui viennent tout juste de parvenir à la CSDM pour l'année 2017-2018. Des investissements supplémentaires sont prévus pour le service direct aux élèves et pour les infrastructures dans les Règles budgétaires 2017-2018. Ces ajouts permettront d'allouer des sommes supplémentaires au plan de l'effectif. La distribution des ressources sera discutée en comité afin d'assurer une répartition qui prenne en compte les besoins de chacun des milieux.

Par ailleurs, la révision du troisième trimestre sera présentée dans les prochaines semaines.

c) Qualité de l'air

La présidente mentionne que la rencontre du comité de vigie a permis de faire le point sur les travaux accomplis dans les écoles concernées par les problèmes de qualité de l'air. Il a également été question des recommandations du Vérificateur général au regard des différentes situations en lien avec la qualité de l'air et de ce qui a été mis en place à la CSDM à cet égard.

La difficulté du recrutement pour certains corps d'emploi a également été abordée afin de préciser ce qui est mis en place à la CSDM pour pallier cette problématique.

Les participants se sont dits satisfaits des informations obtenues.

d) Capacité d'accueil

Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

Une ligne du temps qui montre les étapes à suivre et les délais prévus lorsque des travaux de construction sont prévus dans une école sera déposée à la séance du comité exécutif du 16 mai 2017.

La CSDM est toujours en attente des lettres d'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la démolition des écoles Sainte-Bibiane, Sainte-Lucie et Sainte-Catherine-de-Sienne.

En ce qui concerne l'immeuble Centennial, quatre groupes de l'accueil provenant de l'école Saint-Luc et un provenant de l'école Honoré-Mercier y seront scolarisés en 2017-2018.

- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

La présidente souhaite obtenir des précisions au regard des travaux prévus dans les immeubles excédentaires de la CSDM qui abritent des centres de la petite enfance.

- f) Offre alimentaire

Des précisions sont apportées concernant les écoles qui bénéficieront de la mesure printanière.

Il est proposé de transmettre de l'information au président des conseils d'établissement au sujet du processus prévu pour changer de traiteur.

- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2016-2017

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires-parents

La Commission scolaire English-Montréal a répertorié plusieurs sites portant sur la prévention du suicide, comme suite à la parution de la série « 13 raisons ». Il est demandé au Bureau des communications rendre disponibles des références en prévention du suicide sur les différents canaux de communication de la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

Pour sa part, le Bureau des services éducatifs complémentaires a mis en place des outils pour le personnel scolaire. Il veillera à ajouter de l'information pour les parents.

7. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de décembre 2016

Document déposé : Rapport DG-01-329 en date du 4 avril 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général pour le mois de décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général pour le mois de décembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

8. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de janvier 2017

Document déposé : Rapport DG-01-330 en date du 4 avril 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général pour le mois de janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général pour le mois de janvier 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

9. Direction générale – modification aux règles d'application relatives à l'admission des élèves prévues à la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* – critères d'inscription des élèves dans les écoles qui font de la sélection d'élèves (école de quartier offrant un volet particulier et école établie aux fins d'un projet particulier)

Document déposé : Rapport DG-01-332-A en date du 27 avril 2017
de M^e France Pedneault et de M. Marc Prescott
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le comité de vigie sur l'admission ainsi que des membres de l'administration, des commissaires élus et des commissaires-parents ont participé à l'analyse des critères d'inscription des élèves dans les écoles de quartier ayant un volet particulier (article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*), ainsi que dans les écoles établies aux fins d'un projet particulier en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, et ce, pour l'ensemble des écoles concernées et non à partir d'un échantillonnage;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'analyse des données obtenues auprès des écoles visées, par souci de transparence et d'équité, et dans une perspective d'inclusion, le Service du secrétariat général, en collaboration avec le Service de l'organisation scolaire, recommandait au directeur général de modifier les règles d'application relatives à l'admission des élèves prévues à la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* (CSDM);

CONSIDÉRANT que les modifications proposées visent à ajouter certaines balises qui permettront aux écoles de mieux définir les critères d'inscription utilisés pour la sélection d'élèves dans une école de quartier offrant un volet particulier (article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*) ou dans une école établie aux fins d'un projet particulier (article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*);

CONSIDÉRANT que toutes les écoles seront invitées à revoir leurs critères d'inscription en tenant compte des modifications proposées aux règles d'application relatives à l'admission des élèves et que ces critères seront ensuite soumis pour approbation au Conseil des commissaires conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

CONSIDÉRANT les modifications proposées aux règles d'application relatives à l'admission des élèves et déposées à l'annexe A du présent rapport;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de vigie portant sur l'admission des élèves à la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MODIFIER les règles d'application relatives à l'admission contenues à la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* en y incluant les annexes IV et V qui contiennent des balises concernant les critères d'inscription pour la sélection des élèves dans les écoles de quartier offrant un projet particulier et dans les écoles établies aux fins d'un projet particulier, tel que décrit à l'annexe A du présent rapport;
- 2° de DEMANDER aux directions d'unité de soutenir les directions des écoles dans la révision des critères d'inscription des élèves;
- 3° de DEMANDER aux directions d'unité de soumettre un rapport au Conseil des commissaires à la séance du 21 juin 2017 afin de déterminer les critères d'inscription des élèves sélectionnés dans les écoles établies aux fins d'un projet particulier en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, ainsi que dans toutes les écoles offrant un volet particulier (article 239 LIP).

**10.

Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – approbation des baux des six centres d'éducation populaire locataires dans des immeubles de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport DG-05-148 en date du 21 avril 2017
de M^e France Pedneault et de M. Marc Prescott
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *11. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – non-renforcements et mises en disponibilité 2017-2018 pour le personnel enseignant de la formation générale des jeunes
- Document déposé : Rapport A-29-1803 en date du 13 avril 2017
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence
- Il est unanimement **RÉSOLU** :
- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.
- *12. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel non enseignant – non-renforcements pour incapacité – année scolaire 2017-2018
- Document déposé : Rapport A-29-1804 en date du 20 avril 2017
de Mme Geneviève Audy concernant le sujet en référence
- Il est unanimement **RÉSOLU** :
- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.
- *13. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – non-renforcement pour incapacité – année scolaire 2017-2018
- Document déposé : Rapport A-29-1809 en date du 20 avril 2017
de Mme Geneviève Audy concernant le sujet en référence
- Il est unanimement **RÉSOLU** :
- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.
14. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement – congé à temps plein avec traitement remboursable
- Document déposé : Rapport A-29-1810 en date du 27 avril 2017
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence
- CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d’accorder un renouvellement d’un congé à temps plein avec traitement remboursable à un membre du personnel de direction d’établissement pour l’année 2017-2018;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et de la direction d'unité;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER à Mme Emmanuelle Doré, directrice à l'école Charles-Lemoyne, un renouvellement d'un congé à temps plein avec traitement remboursable, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

15. Service des ressources financières – entretien et réparation des refroidisseurs – appel d'offres 15-180P – exercice de la deuxième option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3185 en date du 20 avril 2017
de Mme Nathalie Sauv  et de M. Christian Ouellet
concernant le sujet en r f rence

CONSIDÉRANT qu'  la suite d'un appel d'offres public, un contrat a  t  attrib   le 5 mai 2015   *Service commercial Carrier* pour une p riode d'une ann e (2017-2018);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres pr voyait une entente initiale d'une ann e et que celle-ci  tait assortie de deux options de renouvellement d'une ann e chacune,   la demande de la Commission scolaire de Montr al (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comit  ex cutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volont  de la CSDM de renouveler l'entente pour l'ann e 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la r partition de la d pense sera assum e   30 % par le budget d'op ration et   70 % par le budget d'investissement du Service des ressources mat rielles;

CONSIDÉRANT que *Service commercial Carrier* a  t  consult e et accepte de renouveler l'entente pour une ann e additionnelle, en suivant les prix pr vus   cette option de renouvellement;

Il est unanimement **R SOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat   ex cution sur demande d'une valeur de 131 072 \$ plus taxes   *Service commercial Carrier* pour l'entretien et la r paration des refroidisseurs, pour une ann e additionnelle de renouvellement du 5 mai 2017 au 4 mai 2018.

16. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits d'épicerie – appel d'offres numéro 27-535P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3212 en date du 20 avril 2017
de Mme Nathalie Sauvé et de M. Éric R. Tétrault
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur de produits d'épicerie pour les établissements de la CSDM, ainsi que pour tout autre organisme communautaire partenaire dans le cadre de la mesure alimentaire;

CONSIDÉRANT les démarches faites auprès des fournisseurs potentiels pour tenter d'élargir la concurrence;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville inc.* est l'unique soumissionnaire et qu'il a remis une proposition conforme aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT que l'analyse de l'unique soumission a été effectuée par un comité d'analyse constitué de représentants du Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et du Bureau du service alimentaire et du transport du Service de l'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse a utilisé le barème d'analyse des prix soumis à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville inc.* a présenté une soumission avec un contenu québécois de 50 % en termes de nombre d'articles et de 53 % en termes de volume d'achats;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville inc.* est une compagnie québécoise;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville inc.* est le fournisseur à commandes actuel de la CSDM pour les produits d'épicerie et qu'il est familier avec sa structure organisationnelle et ses exigences particulières;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle de 3 732 453,67 \$ plus taxes à *Dubord & Rainville inc.* pour fournir, sur demande, les produits d'épicerie. Ce contrat, d'une durée d'une année à compter du 1^{er} juillet 2017, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose l'ajout d'une 2^e proposition qui se lit comme suit :

« 2^o de MANDATER la Direction générale d'analyser la possibilité de scinder l'appel d'offres en différents lots et de déposer un rapport à une séance du comité exécutif du mois de novembre 2017. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle de 3 732 453,67 \$ plus taxes à *Dubord & Rainville inc.* pour fournir, sur demande, les produits d'épicerie. Ce contrat, d'une durée d'une année à compter du 1^{er} juillet 2017, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;
- 2^o de MANDATER la Direction générale d'analyser la possibilité de scinder l'appel d'offres en différents lots et de déposer un rapport à une séance du comité exécutif du mois de novembre 2017.

17. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de viande, de volaille et de poisson – appel d'offres 27-536P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3213 en date du 20 avril 2017
de Mme Nathalie Sauvé et de M. Éric R. Tétrault
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur de produits de viande, de volaille et de poisson pour les établissements de la CSDM, ainsi que pour tout autre organisme communautaire partenaire dans le cadre de la mesure alimentaire;

CONSIDÉRANT les démarches faites auprès des fournisseurs potentiels pour tenter d'élargir la concurrence;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville inc.* est l'unique soumissionnaire et qu'il a remis une proposition conforme aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT que l'analyse de l'unique soumission a été effectuée par un comité d'analyse constitué de représentants du Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et du Bureau du service alimentaire et du transport du Service de l'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse a utilisé le barème d'analyse des prix présentés à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville inc.* a présenté une soumission avec un contenu québécois de 52,83 % en termes de nombre d'articles et de 70,36 % en termes de volume d'achats;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville inc.* est une compagnie québécoise;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville inc.* est le fournisseur à commandes actuel de la CSDM pour les produits de viande, de volaille et de poisson et qu'il est familier avec sa structure organisationnelle et ses exigences particulières;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 914 269,07 \$ plus taxes à *Dubord & Rainville inc.* pour fournir, sur demande, les produits de viande, de volaille et de poisson. Ce contrat, d'une année à compter du 1^{er} juillet 2017, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

18. Service des ressources financières – fourniture sur demande du lait-école – appel d'offres 27-537P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3214 en date du 20 avril 2017
de Mme Nathalie Sauvé et de M. Éric R. Tétrault
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur de lait-école pour les établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions a été effectuée par un comité d'analyse constitué de représentants du Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et du Bureau du service alimentaire et du transport du Service de l'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT qu'*Agropur Coopérative* est l'unique soumissionnaire et qu'il a remis une proposition conforme aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse a utilisé le barème d'analyse des prix indiqué à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse est d'avis que la proposition d'*Agropur Coopérative* constitue un bon prix pour le berlingot de lait;

CONSIDÉRANT qu'*Agropur Coopérative* est une compagnie québécoise;

CONSIDÉRANT qu'Agropur Coopérative verse une redevance pour contribuer à la récupération des berlingots de lait;

CONSIDÉRANT qu'Agropur Coopérative est le fournisseur homologué actuel de la CSDM pour le lait-école et qu'il est familier avec sa structure organisationnelle et ses exigences particulières;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 795 000 \$ (aucune taxe applicable) à Agropur Coopérative pour fournir sur demande du lait-école. Ce contrat, d'une durée d'une année, sera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017.

19. Service des ressources financières – réparation et fourniture de pièces de moteurs électriques et de pompes – appel d'offres 15-188P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3223-A en date du 21 avril 2017
de Mme Nathalie Sauvé et de M. Éric R. Tétrault
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 7 juillet 2015 à *Pompes François Néron (9141-6636 Québec inc.)* pour une période d'une année (2015-2016);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoit la possibilité d'exercer deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première année de renouvellement viendra à échéance le 5 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour une deuxième année additionnelle;

CONSIDÉRANT que les dépenses engagées seront imputées au budget de fonctionnement du Bureau de l'entretien des systèmes mécaniques et de la gestion de l'énergie (indice comptable 255-512-1-62713-539) ainsi qu'au budget de la mesure 50624 – Réfection et transformation des bâtiments du budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que *François Néron (9141-6636 Québec inc.)* accepte d'exercer l'option de renouvellement de la deuxième année aux mêmes conditions et aux prix soumis à l'origine pour l'année 2017-2018, pour la réparation et la fourniture de pièces de moteurs électriques et de pompes dans les bâtiments;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat de 208 850 \$ plus taxes à *Pompes François Néron (9141-6636 Québec inc.)*, pour la réparation et la fourniture de pièces de moteurs électriques et de pompes desservant les bâtiments. Ce contrat, d'une durée d'une année, est le deuxième exercice des deux options de renouvellement.

20. Service des ressources matérielles – école La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix – travaux complémentaires

Document déposé : Rapport A-33-1045-A en date du 8 mai 2017
de Mme Chantal Rhéaume concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2016, la direction de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) prenait la décision de déménager les occupants de l'école Félix-Leclerc dans l'école La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix. Cette décision fut basée principalement sur le fait que les travaux d'agrandissement, et ceux du gymnase existant de Félix-Leclerc, semblaient se prolonger sur un délai indéterminé ce qui occasionnaient un problème de sécurité et de qualité d'environnement des occupants;

CONSIDÉRANT que le contrat avec l'entrepreneur du projet de réhabilitation de l'école La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix, se termina en litige avec mobilisation difficile de celui-ci;

CONSIDÉRANT que, le 15 mars 2016, la CSDM attribuait à *GSF Canada inc.* ainsi qu'à *Constructions Serbec inc.*, *Roland Grenier Construction ltée* et *Mofax Électrique ltée* un contrat à exécution sur demande pour des travaux généraux à taux horaire (15-194P) et que, selon les conditions du contrat, si *GSF Canada inc.* ou un autre de ces entrepreneurs n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés et qu'il le signifie à la CSDM, ces travaux peuvent être proposés à l'entrepreneur suivant, selon les priorités établies à la suite du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que, récemment, *GSF Canada inc.* a demandé à la CSDM de ne pas lui confier de nouveau mandat pendant la période concernée;

CONSIDÉRANT qu'il reste environ 1,3 M\$ de la valeur du contrat annuel de 7,56 M\$ plus taxes, en lien avec l'appel d'offres 15-194P, et que ce contrat peut être renouvelé une fois;

CONSIDÉRANT que les travaux à compléter ont été confiés à l'entrepreneur *Constructions Serbec inc.* dans un premier bon de commande de 188 000 \$ plus taxes le 23 décembre 2016, dans le cadre de son contrat à exécution sur demande (appel d'offres 15-194P);

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER la poursuite, par l'entrepreneur *Constructions Serbec inc.* – dans le cadre de son contrat à exécution sur demande (15-194P) –, des travaux de réhabilitation intérieure entrepris dans l'école La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix, travaux dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

21. Service des ressources matérielles – école Judith-Jasmin – installation d'unités modulaires et travaux connexes

Document déposé : Rapport A-33-1058-A en date du 2 mai 2017
de M. Stephen Tessier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'important projet d'agrandissement prévu cet été à l'école Judith-Jasmin, située au 4575, avenue Mariette;

CONSIDÉRANT que la durée de ce chantier ira vraisemblablement jusqu'à la rentrée 2017-2018 et que, dans ce contexte, pour faciliter la réalisation des travaux concurremment avec les activités scolaires, l'installation de bâtiments modulaires s'impose;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) loue déjà des unités modulaires appartenant à la compagnie *Location Dion*, sur le terrain de l'école Judith-Jasmin, pour répondre adéquatement aux besoins scolaires croissants du quartier Côte-des-Neiges;

CONSIDÉRANT les délais restreints, d'ici la rentrée scolaire, pour installer les unités modulaires et exécuter les travaux connexes à cette installation, qui comprennent, entre autres, les protections temporaires durant les travaux, les excavations superficielles, le percement des murs du corridor des modulaires existants pour la jonction avec les nouvelles classes, des travaux électriques et des déplacements divers;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée soit totalement par la mesure 30145 (location d'immeuble) soit partiellement par la mesure 30145 (location d'immeuble) et le budget de fonctionnement de la CSDM, par conséquent, elle aura une incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que l'installation de bâtiments modulaires doit faire l'objet d'un permis de la Ville de Montréal et qu'il est possible que les travaux doivent être amorcés avant l'obtention de ce permis;

CONSIDÉRANT le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré à *Location Dion* (2732-2304 Québec inc.), dont la valeur est estimée à 217 000 \$ plus taxes pour l'installation – comprenant l'ensemble des travaux connexes – et le retrait éventuel des trois unités modulaires sur le terrain de l'école Judith-Jasmin;
- 2° de VERSER à *Location Dion* (2732-2304 Québec inc.) un loyer mensuel de 6 500 \$ plus taxes, pour la location des trois unités modulaires qui seront ajoutées à celles déjà en place pour une période minimale de douze mois, renouvelable annuellement.

**22. Service du secrétariat général – projet de modification au *Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes* – version consultation

Document déposé : Rapport A-34-2760 en date du 25 avril 2017
de Me France Pedneault et de Mme Guylaine Dubé
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

23. Information

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

24. Période réservée aux membres du comité exécutif

- a) Soutien au personnel cadre

M. Ben Valkenburg témoigne du besoin de soutenir le personnel cadre et les directions d'établissement. Il veut organiser une rencontre avec la Direction générale à ce sujet. Mme Diane Beudet ajoute que c'est une préoccupation du comité sur les ressources humaines et que le soutien au personnel fait partie des objets de discussion.

b) Critères d'inscription

En lien avec le rapport DG-01-332-A (Direction générale – modification aux règles d'application relatives à l'admission des élèves prévues à la Politique d'admission des élèves de la CSDM – critères d'inscription des élèves dans les écoles qui font de la sélection d'élèves, école de quartier offrant un volet particulier et école établie aux fins d'un projet particulier), Mme Marie-José Mastromonaco apporte une précision au libellé portant sur la fratrie dans la section « *Critères d'inscription liés aux résultats scolaires ou à des tests d'aptitude* » afin qu'il se lise comme suit : *La fratrie* doit être considérée uniquement si le résultat obtenu démontre que l'élève pourra répondre aux exigences liées au projet particulier.*

25. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – suspension sans traitement – personnel enseignant

Document déposé : Rapport A-29-1807 en date du 18 avril 2017
de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT les accusations criminelles dont fait l'objet la personne concernée;

CONSIDÉRANT que la nature de ces accusations cause préjudice à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT l'article 5-7.08 de l'entente locale entre la CSDM et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le rapport soumis;
- 2° de SUSPENDRE sans traitement la personne concernée, et ce, jusqu'à l'issue de son procès ou jusqu'à l'arrêt des procédures.

La séance est levée à 16 h 15.

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 24 mai 2017.

** Les rapports précédés de deux astérisques seront également à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017.